



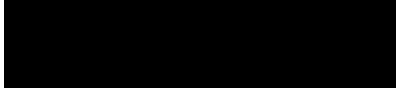
Poitiers, le 30 AOUT 2021

La Maire

à

Monsieur Bernard MARCELIN
Président
ACCA de SmarvesDirection Générale
Espaces publics et cadre de vie
Direction Espaces verts

N / Réf. : VP/VB/D21-005199

**Objet :** Gestion cynégétique aux Bois de Saint-Pierre

Monsieur le Président,

Vous avez été convié à une réunion le 3 février 2021 concernant la gestion cynégétique sur les Bois de Saint-Pierre.

La Municipalité vous a présenté sa volonté de faire des Bois de Saint-Pierre un lieu d'éducation à la nature sécurisant et accueillant.

Consciente des potentielles dégradations commises sur les cultures environnantes par les sangliers et les cervidés, je vous réaffirme le choix de la Municipalité de ne pas autoriser de chasse sur le site des Bois de Saint-Pierre et de droit de poursuite des chasses limitrophes pour la saison de chasse 2021 / 2022.

Si à l'issue de cette saison de chasse, des dégradations sont constatées qui engagent la responsabilité de la Ville de Poitiers, cette position sera remise en débat avec les acteurs de l'ACCA de Smarves.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Léonore MONCOND'HUY



Poitiers, le 30 AOUT 2021

La Maire

à

Monsieur Régis de la FOUCHARDIERE
Président
C.M.C.Direction Générale
Espaces publics et cadre de vie
Direction Espaces verts

N / Réf. : VP/VB/D21-005199

Objet : Gestion cynégétique aux Bois de Saint-Pierre

Monsieur le Président,

Vous avez été convié à une réunion le 3 février 2021 concernant la gestion cynégétique sur les Bois de Saint-Pierre.

La Municipalité vous a présenté sa volonté de faire des Bois de Saint-Pierre un lieu d'éducation à la nature sécurisant et accueillant.

Consciente des potentielles dégradations commises sur les cultures environnantes par les sangliers et les cervidés, je vous réaffirme le choix de la Municipalité de ne pas autoriser de chasse sur le site des Bois de Saint-Pierre et de droit de poursuite des chasses limitrophes pour la saison de chasse 2021 / 2022.

Si à l'issue de cette saison de chasse, des dégradations sont constatées qui engagent la responsabilité de la Ville de Poitiers, cette position sera remise en débat avec les acteurs de la C.M.C.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Léonore MONCOND'HUY